Sienna GESTION

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS

Sienna Gestion a décidé à compter du 29 décembre 2023 de mettre en œuvre, sur l'ensemble des organismes de placement collectif (OPC) listés en annexe, un mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates »).

Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :

Sienna Gestion a décidé de mettre en place un dispositif permettant, en cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, d'étaler sur plusieurs valeurs liquidatives l'exécution des ordres de rachat des porteurs centralisés à une même date dès lors que ces ordres atteignent le seuil fixé dans le prospectus du Fonds (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu).

Ce dispositif pourra être déclenché par Sienna Gestion dès lors que les conditions de liquidités du Fonds ne permettent pas d'exécuter les ordres de rachat des porteurs sur une même valeur liquidative.

Les modalités d'application du dispositif sont précisées dans le prospectus du Fonds.

Pour les OPC nourriciers, les porteurs de parts sont informés de l'existence d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») sur le fonds maitre. L'OPC nourricier supporte le mécanisme de Gates mis en place sur le fonds maître, sur décision de la société de gestion du fonds maître.

Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part et entrera en vigueur à compter du 29/12/2023. Les autres caractéristiques des organismes de placement collectifs demeurent inchangées. Cette mise à jour s'effectuera sans frais.

Actualisation rédactionnelle des prospectus des OPC :

Les OPC listés en annexes ont également fait l'objet d'une actualisation rédactionnelle avec les dernières instructions AMF en vigueur.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet https://www.sienna-gestion.com

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

Annexe :

OPC

CNP DEVELOPPEMENT DURABLE	SIENNA EPARGNE FONCIER
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR	SIENNA FLEXI TAUX SOLIDAIRE ISR
SIENNA ACTIONS EURO ISR	SIENNA MEGATENDANCES
SIENNA ACTIONS FRANCE	SIENNA OBLIG 1-3 ISR
SIENNA ACTIONS MONDE	SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL ISR
SIENNA ACTIONS PME-ETI ISR	SIENNA OBLIGATIONS MULTISTRATEGIES
SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR	SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ISR	SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF
SIENNA COURT TERME ISR	SIENNA SOUVERAINS 3-5 ISR
SIENNA CREDIT ISR	SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR
SIENNA DIVERSIFIE FLEXIBLE MONDE	SIENNA UNO

OPC Nourriciers

EPSENS ACTIONS ISR nourricier de SIENNA ACTIONS EURO ISR
EPSENS ACTIONS ISR PME-ETI nourricier de SIENNA ACTIONS PME-ETI ISR
EPSENS ACTIONS MONDE nourricier de SIENNA ACTIONS MONDE
EPSENS BAS CARBONE ISR nourricier de SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR
EPSENS COURT TERME PLUS ISR nourricier de SIENNA COURT TERME ISR
EPSENS DEFIS D'AVENIR nourricier de SIENNA MEGATENDANCES
EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE nourricier de SIENNA ACTIONS EMPLOI SANTE ISR
EPSENS FLEXI TAUX COURT ISR SOLIDAIRE nourricier de SIENNA FLEXI TAUX SOLIDAIRE ISR
EPSENS LATITUDE DEFENSIF nourricier de SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF
EPSENS LATITUDE FLEXIBLE nourricier de SIENNA DIVERSIFIE FLEXIBLE MONDE
EPSENS OBLIGATIONS MULTI STRAT nourricier de SIENNA OBLIGATIONS MULTISTRATEGIES
EPSENS TRANSITION CLIMAT nourricier de SIENNA TRANSITION CLIMAT ISR